



CTSD du 24 janvier 2017

## Propositions de répartition de la DGH des collèges et lycées

### Déclaration préalable de la CGT éducation 91

Après des années de politiques d'austérité, la situation des services publics est devenue inquiétante. L'actualité des hôpitaux, incapables de faire face à une banale épidémie de grippe saisonnière est dramatiquement symptomatique.

Dans le même temps, la situation des Libertés syndicales est également préoccupante. En décembre 2016, François Durovray, le Président du Conseil Départemental a annoncé sa décision d'expulser les syndicats de la Bourse départementale du Travail d'Evry. La proposition de relogement dans des locaux trop petits, non habilités pour accueillir du public est inacceptable. De plus, les nouveaux locaux ne disposent pas de salles pour organiser des réunions et des formations syndicales. Il s'agit donc bien là d'une attaque contre l'essence même du syndicalisme : le droit pour les salariés de se réunir pour agir ensemble pour faire respecter leurs droits et en conquérir de nouveaux !

Les cas de répression syndicale se multiplient. Les affaires Goodyear ou Air France sont les plus médiatiques mais sont loin d'être isolées. L'Education Nationale n'est pas épargnée. Par exemple, au collège Delacroix de Draveil, à la rentrée 2016, les représentants des personnels au Conseil d'Administration se sont vus retirer leurs fonctions de professeurs principaux. Une vision étonnante du « dialogue social » ...

Nous sommes maintenant loin du bilan de rentrée, pourtant, à ce moment de l'année, il y a encore des difficultés pour recruter sur certains postes. Pour nous, il faut rechercher la cause de cela dans la dégradation de nos conditions de salaires et de travail. Il semble d'ailleurs que l'administration rejoigne l'analyse de la CGT et de la majorité des organisations syndicales de la fonction publique qui jugent insuffisante la revalorisation issue de protocole PPCR. En effet, sur les HSA, si on compare entre 2016 et 2017, on constate qu'on passe de 5,83% à 6,25 en collège et de 11,43% à 11,93 en lycée. L'administration elle-même juge donc que le pouvoir d'achat ne s'améliorera pas et que les collègues devront toujours prendre de plus en plus d'heures supplémentaires.

Sur notre département, on peut noter une amélioration de l'encadrement en collège (mais sans doute par un assèchement de la « réserve » qui se trouve à un niveau très bas). La suppression des seuils départementaux, nous inquiète. Les seuils théoriques sont donc à 30 élèves par classe, y compris en REP+. L'Education Nationale a donc abandonné clairement l'objectif de réduction des effectifs par classe, pourtant fondamental pour la prise en compte des difficultés scolaires et sociales des élèves. Les études menées par T. Piketty et M. Valdenaire font apparaître qu'une diminution de cinq élèves par classe en éducation prioritaire réduirait de 46 % les inégalités de réussite scolaire en primaire et de 22 % en collège.

Dans les lycées, à partir de la comparaison du H/E, on peut voir que la hausse des moyens ne compense pas tout à fait la hausse démographique. Il n'y aura donc toujours pas d'amélioration à attendre.

Si on regarde le H/E des lycées accueillant les élèves les plus fragiles, on peut constater des hausses infimes du H/E comme au LP Baudelaire et au LPO Doisneau. En revanche, une baisse du H/E s'observe au LPO Langevin, à l'Essouriau, au LP Perret, au LP Pierre Mendès-France de Ris-Orangis... Les effets d'annonces du ministère sur les « 450 postes pour les lycées les plus en difficulté » ne semblent pas se concrétiser sur le terrain. On comprend mieux pourquoi la liste des établissements bénéficiaires n'est toujours pas communiquée.

Face au silence de l'administration, se développe depuis la rentrée un mouvement des lycées écartés ou sortant de l'éducation prioritaire. Le ministère a accordé des prolongations de clauses de sauvegardes, c'est insuffisant ! Nous demandons la création d'un statut clair de lycée en éducation prioritaire. Nous demandons que ces lycées bénéficient d'une dotation supplémentaire pour réduire les effectifs par classe et mettre en place des projets éducatifs. Nous demandons pour tous les personnels une valorisation de leur investissement dans ces établissements difficiles à travers le maintien de la prime et une bonification pour faciliter les mutations des agents. C'est pour cela que la CGT éducation soutient les mobilisations.

**C'est pourquoi la CGT éducation 91 participera à la prochaine journée de grève et de mobilisation du 27 janvier.**